

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 10 juin 2025

ACTE ADMINISTRATIF Acte 34 /2025	Fonctionnement de l'UJM
	Budget Rectificatif Exercice 2025

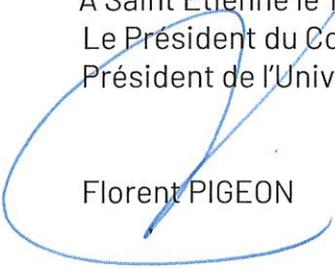
Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts, en tant qu'établissement public expérimental,
Vu l'élection à la Présidence de l'Université Jean Monnet, de Monsieur Florent PIGEON par délibération du Conseil d'administration du 20 mai 2025 portant proclamation des résultats de l'élection,
Vu les articles L712-1 à L712-3 du code de l'éducation
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu l'avis favorable rendu par la Rectrice de Région Académique,

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) approuve :
le Budget rectificatif n°1 Principal 2025
le Budget rectificatif n°1 annexe du SAIC 2025

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) approuve le plafond des emplois ETPT à l'appui du budget rectificatif n°1 pour 2025.

Document annexé.

A Saint Etienne le 12 juin 2025
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université Jean Monnet,



Florent PIGEON

POUR : 31

CONTRE : 0

ABST : 0